

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le mardi, 6 septembre 2011 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. BERTHOLD TREMBLAY  
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. MAGELLA DUCHESNE  
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, Secrétaire-trésorier adjoint.

**1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

203.09.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Directeur général en ajoutant au point *Autres sujets s'il y a lieu: A) Dossier Nutrinor.*

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 8 AOÛT 2011**

204.09.11

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 8 août 2011.

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 8 août 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

#### **4.- CORRESPONDANCE**

- Une lettre de Marie-Lise Côté, directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, reçue le 23 août 2011. Elle joint à sa correspondance l'avis gouvernemental transmis à la MRC Lac-Saint-Jean-Est le 11 août dernier concernant l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de St-Nazaire, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Une lettre de Martin Gagné, directeur général de la Municipalité de Larouche, reçue le 26 août 2011. Il nous fait part de leur intention de desservir le secteur Fortin de la municipalité de Larouche par le réseau d'eau potable commun des municipalités de Saint-Bruno, Hébertville-Station et Larouche.

- Une lettre de Norman MacMillan, ministre délégué au Transport, reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Il nous informe qu'il autorise la programmation des travaux en voirie locale présentée par notre municipalité.

#### **5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 8 AOÛT 2011 AU 2 SEPTEMBRE 2011**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

##### SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	93 259.67 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	95 658.61

##### SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	1 237 706.21
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	65 000.00

205.09.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne, et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 8 août 2011 au 2 septembre 2011, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 9386 à 9389; 9391 à 9400; 9402 à 9419; 9437; 9439 à 9457; 9511 à 9535; et 766; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Le Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment

décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 6<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011**

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

#### **6.- MANDAT POUR ÉVALUATION DE NOS TROIS LACS**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de Guy Desbiens, évaluateur agréé, pour la production d'un rapport d'évaluation de deux terrains de grande étendue situés dans notre municipalité;

206.09.11 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement de mandater Guy Desbiens, évaluateur agréé, pour la production d'un rapport d'évaluation pour le lac Lachance situé sur une partie des lots 6, 7 et 8, Rang 9, Canton Labarre, le bassin D situé sur une partie des lots 19, 20, 21 et 22, Rang 8, Canton Labarre, et le vieux lac situé sur une partie du lot 4, Rang 9, Canton Labarre, conditionnellement à ce que ce dernier ne procède à aucune évaluation d'aucun promoteur en lien avec lesdits terrains et/ou lacs.

#### **7.- ORIENTATION POUR TRAVAUX PUBLICS POUR 2011 ET 2012**

**CONSIDÉRANT** l'acceptation récente de notre programmation des interventions prévues en 2011 - 2012;

**CONSIDÉRANT** les délais serrés auxquels nous devons faire face;

**CONSIDÉRANT** la date avancée en saison;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des travaux à réaliser dans le rang VIII Sud;

**CONSIDÉRANT** la réfection de la rue Dallaire à compléter avant le 31 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de pouvoir procéder au décohesionnement des secteurs du rang VIII et de la rue Dallaire dès cet automne;

207.09.11 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement :

1. D'entreprendre les travaux rapidement dans le rang VIII Sud. Ceux-ci comprennent le décohesionnement, le rechargement, le nivelage, le compactage, le profilage des fossés, la remise à niveau des ponceaux, l'excavation et la correction de tronçons. L'intervention se fera sur une longueur de 2,1 kilomètres à partir de la Route 170. Il est également résolu de procéder à l'épandage de calcium liquide dans le secteur aussitôt que l'avancement des travaux le permettra et de procéder à l'asphaltage au printemps 2012.
2. De coordonner les travaux de préparation dans la rue Dallaire afin de pouvoir appliquer le bitume cet automne.
3. De débiter la collecte des données et d'élaborer les plans d'aménagement du secteur de l'avenue Saint-Alphonse (entre la rue Larouche et le rang V) pour être en mesure de l'aménager en début de saison 2012.

Cette situation entraîne l'affectation de 200 000 \$ sur les budgets 2012.

#### **8.- NOMINATION D'UNE RUE DANS NOTRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - PHASE VII**

- CONSIDÉRANT** que deux nouvelles rues seront développées dans la phase VII de notre développement résidentiel;
- CONSIDÉRANT** qu'une de ces rues portera le nom de «rue des Pionniers» tel que résolu à la séance du Conseil du 4 juillet 2011;
- CONSIDÉRANT** qu'il faut trouver un nom pour l'avenue qui sert de trait d'union à la rue des Pionniers .

Après discussion, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin que la deuxième rue de ce secteur porte le nom "des Bâisseurs". Suite au vote des conseillers, trois sont pour et trois sont contre. Les discussions se poursuivent donc pour trouver d'autres suggestions afin d'obtenir la majorité ou l'unanimité au sein du Conseil.

Le nom de «La Barre» est porté à l'attention des élus puisque cette avenue, située sur le Canton de La Barre, sert de trait d'union entre les deux côtés de la rue des Pionniers qui forme un grand U.

208.09.11           Après discussion, il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Dominique Côté et résolu majoritairement, à quatre voix contre deux, de nommer l'avenue joignant la rue des Pionniers d'un côté à l'autre porte le nom de « La Barre ».

**9- AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE .**  
**RE: PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

209.09.11 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Réjean Bouchard, et M. Gilles Boudreault, directeur général, à signer les documents relatifs à l'obtention d'une servitude pour le passage de l'aqueduc sur une partie des lots 4 et 5 du rang 10 Canton de Labarre et une partie des lots 55 et 56 du rang 5 Canton de Kénogami, telle que définie au plan FG-1461 préparé par Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2572, dans le cadre de notre projet commun d'alimentation en eau potable.

**10.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE:**  
**TERRAIN #3 DE NOTRE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

210.09.11 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le # 3 sur notre plan de développement industriel, au montant de 15 625.00 \$, plus les taxes si applicables, aux conditions décrites ci-après:

- Sujet à l'acceptation et dépôt du plan de cadastre;
- Construction d'un bâtiment commercial dans les 12 mois suivant la signature du contrat;
- Installation septique aux frais de l'acquéreur;
- Payable à la signature du contrat;

le tout conformément à la description technique de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**11.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE:**  
**TERRAIN # 19 DE LA PHASE VII**

211.09.11 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le # 19 sur notre plan de développement résidentiel, phase VII, au montant de 29 136.83 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Payable au complet lors de la signature du contrat;

- Construction d'une résidence unifamiliale dans les deux ans suivant la signature du contrat;
- Accorder une servitude d'utilité publique à la Municipalité de Saint-Bruno;
- Premier droit de refus à l'intention de la Municipalité de Saint-Bruno en cas de revente du terrain;

le tout conformément à la description technique de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**12.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: TERRAIN # 27 DE LA PHASE VII**

212.09.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter la vente d'un terrain désigné comme étant le # 27 dans le plan de notre développement résidentiel, au montant de 34 806.72 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Payable au complet lors de la signature du contrat;
- Construction d'une résidence unifamiliale dans les deux ans suivant la signature du contrat;
- Accorder une servitude d'utilité publique à la faveur d'Hydro-Québec et de la Municipalité de Saint-Bruno;
- Premier droit de refus à l'intention de la Municipalité de Saint-Bruno en cas de revente du terrain;

le tout conformément à la description technique de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs (ajustement possible des grandeurs).

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**13.- APPROBATION DU PRIX D'ACHAT D'UN TERRAIN. RE: GILLES ET MARCEL TREMBLAY**

213.09.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accepter l'achat d'un terrain désigné comme étant une partie du lot 9, rang IV, Canton Labarre, au montant de 160 000 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites sur la promesse d'achat, le tout conformément au

plan annexé de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs, sous la minute 1703, FG-1003; la promesse d'achat ainsi que le plan font partie intégrante de cette résolution.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

#### **14.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

##### **A) TRAVAUX PUBLICS**

Les travaux prévus et faisant l'objet d'une résolution seront entrepris dès mercredi matin.

##### **B) LOISIRS**

M. Jean-Claude Bhérer mentionne que les glaces à l'aréna devraient se préparer entre le 6 et le 9 septembre et seront prêtes pour l'ouverture de la saison vers le 22 septembre prochain. Les inscriptions pour le hockey mineur se tiendront le mercredi 7 septembre. Concernant les locations de la patinoire, les mêmes équipes devraient revenir cette année. Il ajoute qu'une demande de subvention devrait être faite au gouvernement dans un programme d'infrastructure Québec\municipalité pour le changement des bandes de patinoire ainsi que les toilettes, dans un partage des coûts à 50 % chacun.

Concernant la patinoire extérieure, M. Marc-Antoine Fortin précise que le comité est présentement à analyser le côté financier.

##### **C) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun rapport.

##### **D) URBANISME**

Aucun rapport.

##### **E) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

Aucun rapport.

##### **F) COMITÉ DE LIAISON**

Aucun rapport.

**15.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

**A) Dossier Nutrinor**

Le dossier devrait connaître un dénouement dans les prochains jours. Nous nous attendons à ce que les experts reçoivent les informations concernant la couverture incendie de la nouvelle bâtisse sous peu. Une fois cet élément réglé, nous pourrons rapidement conclure la transaction.

**16.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Quelques questions sont posées à lesquelles Monsieur le Maire répond le plus adéquatement possible.

**17.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

214.09.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 22:25 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAULT